



**CONVOCATION POUR
L'ASSEMBLEE
GENERALE DE L'AIKIDO CLUB DE
VOISINS LE BRETONNEUX
LE 11 OCTOBRE 2004**

L'assemblée générale du Club se tiendra le
LUNDI 11 OCTOBRE 2004
à 21h au gymnase Les Pyramides.

La présente lettre tient lieu de convocation.

ORDRE DU JOUR

- Définition de la majorité des présents ou représentés
- Rapport moral
- Rapport technique
- Rapport financier
- Approbation des comptes 2003/2004 et quitus
- Approbation du budget prévisionnel 2004/2005
- Election des membres du conseil d'administration
- Modification des statuts (articles 8, 9, 11 et 12)
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 OCTOBRE 2004

Présentation du bureau actuel

DÉFINITION DE LA MAJORITÉ DES PRESENTS OU REPRÉSENTÉS

Nombre de présents : 24 sur 35 inscrits à ce jour.

Le quorum (51 % des adhérents) est atteint à 21 heures 10.

RAPPORT MORAL

Nous démarrons la saison avec 35 licenciés dont une dizaine de nouveaux. Beaucoup plus de débutants se sont réinscrits par rapport aux années passées. Les nouveaux inscrits sont plus jeunes que les années passées. Par ailleurs le renouvellement des inscriptions des années précédentes est supérieur aux années passées.

Un sondage sur la publicité auprès des nouveaux inscrits a déterminé que le site Internet du Club a été nettement plus consulté qu'auparavant et a même été un élément important dans le choix de notre Club par rapport aux autres.

Le Forum des associations a traditionnellement rapporté la plupart des inscriptions.

Afin de mieux faire connaître l'Aïkido, il a été décidé par l'assemblée de faire des démonstrations lors d'événements sur la commune de Voisins.

Deux Livres financés par le CD 78 circulent actuellement dans le Club et seront remis prochainement à la bibliothèque municipale pour faire connaître l'Aïkido.

Mise en place d'un forum sur le site pour favoriser l'échange d'idées et d'expériences sur l'Aïkido et sur le Club.

Participations du Club aux événements pour la saison 2004 / 2005

Téléthon : aura lieu les vendredi 3 et samedi 4 décembre 2004.

Stage AFHA : (Association d'Aide aux Familles Hémiplégie Alternante) les 12 et 13 mars 2005

Il a été demandé aux membres du Club de se mobiliser tout particulièrement pour ces deux événements.

Les cours

2 professeurs bénévoles se partagent les cours : Claude BOURION assisté de Daniel GARNIER (élève de l'école des cadres).

Des stages ont lieu régulièrement :

- 1 fois par mois aux Pyramides : C. Bourion → le prochain : dimanche 7 novembre
- Stages de préparation aux passages de grades les samedis à Maurice Laure → le prochain : samedi 6 novembre
- stages départementaux, régionaux et nationaux (c.f. sites FFAAA et CD78)

Il a été rappelé que cette année les stages animés par Claude Bourion ont été inclus dans la cotisation annuelle.

Comité Départemental du 78

Après avoir précisé le rôle important joué par le CD78, il a été rappelé l'importance de l'implication de tous dans le développement de l'Aïkido au niveau du Club et au niveau du département.

RAPPORT TECHNIQUE

Claude Bourion commente les changements intervenus au niveau de la réglementation fédérale pour les passages de grades et évoque l'éventuelle mise en place d'un carnet de grades qui viendrait s'ajouter aux passeports.

Il dresse le bilan positif des passages de grades réussis de l'année passée et rappelle à ceux qui se présentent à un examen cette année d'être plus assidus au niveau des stages et des cours.

RAPPORT FINANCIER

Présentation du rapport financier par la trésorière, Maïté Chamoulaud.

Voir document en annexe.

Après présentation du bilan de l'année passée, l'assemblée générale a voté à l'unanimité l'approbation des comptes de l'année 2003/2004 et donne quitus pour la gestion de l'année passée.

Le club, bien qu'équilibrant ses comptes, voit sa trésorerie se réduire de 700 à 800 €uros depuis les deux années passées. La situation de l'année à venir est préoccupante car le nombre de demi cotisations est trois fois plus important que les années passées (15 contre 5 en moyenne les années précédentes).

Une décision sera prise ultérieurement par le bureau pour pallier à cette situation et sera communiquée aux adhérents.

Après présentation du bilan prévisionnel, l'assemblée générale a voté à l'unanimité l'approbation du budget de l'année 2004/2005.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Christophe Boissonnade se propose à nouveau au poste de président. Il est réélu, ainsi que les autres membres du conseil d'administration, à l'unanimité.

Election du conseil d'administration, à l'unanimité des présents :

- Christophe Boissonnade (renouvellement)
- Maïté Chamoulaud (renouvellement)
- Jean-Luc Michaud (renouvellement)
- Xavier Valera (renouvellement)
- Arnaud Bourgeois (renouvellement)

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le conseil d'administration élit les membres du bureau :

- Christophe Boissonnade : président,
- Maïté Chamoulaud : trésorière,
- Arnaud Bourgeois: secrétaire,
- Jean-Luc Michaud : vice président

ADAPTATION DES ARTICLES 8, 9, 11 ET 12 DES STATUTS POUR OBTENTION DE L'AGREMENT JEUNESSE ET SPORTS

Les parties en rouge ci-dessous représentent les articles modifiés dans les statuts en vue de l'obtention de l'agrément jeunesse et sports.

Article 8

Les ressources de l'association comprennent :

1. le montant des droits d'entrée et des cotisations,
2. les subventions de l'état, du département et de la commune,
3. les dons,
4. le sponsoring.
5. toutes autres ressources autorisées par la réglementation en vigueur

Article 9

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé **au minimum de 3 membres et au maximum de 7 membres**, élus pour deux ans par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles. La composition du conseil d'administration devra refléter la composition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration choisi parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

1. un(e) président(e),
2. un(e) secrétaire,
3. un(e) trésorier(e).

Le conseil est renouvelé tous les deux ans par tiers, les membres sortants sont tirés au sort.

En cas de vacance du poste, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Article 11

Le conseil d'administration se réunit au minimum une fois par trimestre sur convocation du président ou sur demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les membres qui n'auront pas assisté à deux ou trois réunions consécutives seront considérés comme démissionnaires.

Les membres actifs âgés de 16 à 18 ans peuvent être élus au conseil d'administration à la condition qu'ils n'exercent pas les fonctions de trésorier et de président.

Le représentant légal de l'adhérent de moins de 16 ans ne peut pas être élu au bureau mais représente son enfant lors des votes.

En tout état de cause, seuls les membres adhérents de l'association peuvent être élus au bureau.

Article 12

Assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association. L'assemblée générale se réunit une fois par an, sur convocation envoyée quinze jours avant la date fixée. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Au début de chaque assemblée générale, un quorum est défini afin d'en valider les décisions. Ce quorum est fixé à 40 % des adhérents. Au cas où le quorum ne serait pas atteint, les membres seront convoqués à une deuxième assemblée qui se réunira à une date ultérieure.

Tous les membres du Club ont le droit de vote sans exception, y compris les professeurs.

Le président, assisté des membres du conseil expose le rapport moral de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion, soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée générale et présente le budget prévisionnel pour l'année à venir.

Après épuisement de l'ordre du jour, il est procédé au remplacement des membres sortants du conseil ; vote à bulletin secret.

Seront traitées à l'assemblée générale, les questions à l'ordre du jour, ainsi que les questions diverses soumises par écrit huit jours avant l'assemblée générale.

Questions diverses

Aucune question n'a été posée.

Fait à Voisins Le Bretonneux le 17 octobre 2004

Et certifié conforme au déroulement de l'assemblée générale du 11 octobre 2004.

Le Président :
Christophe Boissonnade